

## **L'ECOSOC ADOPTE DES RÉSOLUTIONS CONCLUANT SES DÉBATS CONSACRÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES ET AUX AFFAIRES HUMANITAIRES**

22 juillet 2009

Le Conseil économique et social a adopté, ce matin, une série de textes dans le cadre de ses débats consacrés, respectivement, aux activités opérationnelles et aux affaires humanitaires.

/...

### **Adoption de textes au titre des affaires humanitaires**

#### Résumés des textes adoptés

Le Conseil économique et social, par une résolution sur le **renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies**, adoptée par consensus, a exprimé de graves préoccupations concernant l'augmentation du nombre de personnes affectées par des situations humanitaires urgentes et au renforcement de l'impact des catastrophes naturelles, de même que des déplacements résultant des urgences humanitaires. Il a réaffirmé la nécessité pour tous les acteurs engagés dans l'assistance humanitaire dans des situations d'urgence complexes de promouvoir et respecter les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Condamnant le nombre croissant d'attaques perpétrées contre le personnel humanitaire, les infrastructures et les biens,, et exprimant de graves préoccupations s'agissant des violences, y compris les violences sexuelles et les violences contre les enfants qui continuent à viser de manière délibérée la population civile, dans les situations d'urgence, le Conseil souligne la nécessité pour le système des Nations Unies de mieux appuyer les capacités humanitaires, les connaissances et les institutions des pays en voie de développement.

Le Conseil demande au Coordinateur de l'aide d'urgence de poursuivre ses efforts de coordination de l'assistance humanitaire. Il invite encore toutes les parties à un conflit armé à se soumettre aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, des lois relatives aux droits de l'homme et du droit relatif aux réfugiés. La résolution appelle encore les États parties à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité du personnel humanitaire et à s'assurer que les responsables de crimes perpétrés sur leur territoire contre le personnel humanitaire soient poursuivis et jugés conformément aux lois nationales en vigueur et aux obligations relatives au droit international. Elle demande aux États parties et aux organisations et acteurs concernés à prendre en compte les besoins spécifiques des femmes, des filles, des hommes et des jeunes garçons, et à prévenir, enquêter et poursuivre les actes de violence à l'encontre des femmes, en particulier la violence sexuelle. Les États parties, le secteur privé et d'autres entités pertinentes sont aussi encouragés à envisager d'augmenter et de diversifier leurs contributions aux mécanismes de financement humanitaire.

Enfin, il a pris note, par une décision orale, du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire d'urgence des Nations Unies (A/64/84 – E/2009/87).

#### Déclarations concernant le texte adopté

MME RANIA RIFAIY (République arabe syrienne) a souligné que sa délégation a fait preuve de souplesse pour parvenir au consensus et n'y fera pas obstacle. Tout en se disant convaincue de l'importance de certains passages du texte qui visent à protéger les personnels travaillant courageusement sur le terrain, elle a émis des préoccupations face aux efforts faits pour donner un caractère politique à certains paragraphes. Elle a déploré que la résolution mette sur pied d'égalité entre l'agresseur et la victime, les États qui bloquent les travailleurs humanitaires et les peuples sous occupation. La Syrie, a-t-elle souligné, dénonce la situation lamentable qui règne dans les territoires palestiniens occupés et les territoires syriens occupés, une situation causée par l'occupation d'Israël. Elle a rappelé que la communauté internationale n'est pas en mesure d'assurer l'assistance humanitaire aux personnes qui en ont besoin, en particulier dans «cette grande prison appelée Gaza». La situation se dégrade chaque jour, a-t-elle averti. La représentante syrienne a rappelé qu'Israël doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire et exhorté la communauté internationale à faire pression sur la puissance occupante pour qu'elle laisse s'acheminer l'aide humanitaire.

/...

### **Déclaration de clôture du débat consacré aux affaires humanitaires**

M. JOHN HOLMES, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, a remercié tous les participants au débat consacré aux affaires humanitaires. Il a constaté que les discussions ont porté sur des questions qui ont déjà maintes fois été abordées. Il a en effet estimé horrible et préoccupant de constater qu'il faille à chaque fois dénoncer les attaques visant le personnel humanitaire et le manque d'accès aux personnes dans le besoin. Il faut œuvrer pour le respect des principes humanitaires, une meilleure protection des travailleurs humanitaires sur le terrain et un accès aux victimes, a-t-il insisté. M. Holmes a rappelé qu'il existe des normes internationales qui doivent être respectées. Il faut trouver un juste équilibre entre les responsabilités internationales et nationales, a-t-il souligné. Le Secrétaire général adjoint s'est réjoui que plusieurs délégations

aient soulevé la question de l'obligation redditionnelle pour ceux qui violent les principes humanitaires. Il a précisé qu'une telle obligation doit se faire dans la mesure du possible au niveau national. Il a par ailleurs fait remarquer que la question des civils dans les conflits armés a été un peu négligée au cours des débats de ces derniers jours. Il faut absolument protéger les civils dans les conflits armés, a-t-il insisté. Des normes internationales ont également été convenues dans ce domaine, a-t-il rappelé, appelant, ici aussi, à une véritable mise en œuvre de ces principes sur le terrain. L'obligation redditionnelle joue un rôle clé dans ce domaine, a-t-il fait remarquer.

Soulignant que les besoins humanitaires changent et évoluent, M. Holmes a assuré que la communauté humanitaire continuera de faire rapport sur l'impact des crises sur les vulnérabilités et la façon dont la communauté internationale doit réagir. Il a tout particulièrement attiré l'attention sur le problème de la vulnérabilité chronique, qui est toujours plus importante. Il faut réunir tous les acteurs humanitaires pour relever les obstacles, a-t-il souligné. Il a également plaidé pour davantage de souplesse dans la réponse humanitaire, une meilleure coordination, le recours aux innovations technologiques, la promotion de la résilience, le renforcement des capacités et l'investissement dans la prévention et la réduction des risques. Les besoins humanitaires sont aujourd'hui plus graves et nombreux que jamais, a-t-il conclu.

*Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel*

ECOSOC09026F